

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 55 (1963)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Au fil de l'actualité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pour la porte, le premier soin sera d'assurer une adhésion parfaite du battant grâce à ces bourrelets de plastique adhésifs en vente partout. Si votre entrée est affublée d'une de ces portes récentes au nom chantant d'« isoplanes », partout installées maintenant, si sonores que fermées ou ouvertes elles laissent passer autant de bruit, le premier objectif sera de plaquer sur le panneau intérieur un ou plusieurs panneaux poreux composés d'éléments absorbants: fibres de bois, laines minérales, revêtements alvéolaires. Il n'y a que l'embarras du choix chez les spécialistes.

Dernier problème, le plus ennuyeux aussi: les conduites d'eau. Qu'un robinet chante deux étages plus bas, passe, mais que sa chanson remonte jusqu'à votre salle de bains, par la tuyauterie, c'est particulièrement énervant le soir quand on aspire au calme. Pour peu qu'il y ait de nombreux appartements dans l'immeuble, que dans chacun les robinets déchaînent des gazouillis ou des cris rauques, ce peut devenir si exaspérant que le ménage s'en ressent ou qu'un cachet soit nécessaire pour dormir. C'est ce qui est arrivé à un ingénieur de mes amis, qui m'a fourni la solution: des brise-sons intercalés sur les tuyauteries, appareils à membranes et chambres de résonance, qui cassent la transmission.

C'est onéreux... mais moins coûteux qu'une dépression nerveuse.

\*

Nos ancêtres, avec leurs tapisseries, tentures, plafonds en bois et leurs portes et murs lourds étaient mieux défendus contre le bruit que nous... alors que nous évoluons dans une cacophonie grandissante.

La lutte contre le bruit dans la vie moderne, paradoxalement, est à peine entamée. Avides de confort, nous baignons dans une ambiance bruyante, non seulement déplaisante, mais dangereuse pour la santé.

Le silence est d'or, l'oublier serait coupable.

## Au fil de l'actualité

### *La déformation du 1<sup>er</sup> mai*

Nous avons eu déjà l'occasion de déplorer l'émission spéciale du deuxième programme abandonnée par Radio-Genève à des syndicalistes chrétiens à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> Mai.

Il s'agit là, en effet, d'un abus de pouvoir qui n'enlève absolument rien à la grandeur de cette journée de revendications ouvrières, mais nuit à l'autorité et au prestige de la radio de notre région de langue française. Ceux qui sont responsables de cette lamentable

initiative feraient bien de jeter un coup d'œil sur les programmes qui se sont déroulés aussi bien à la télévision qu'à la radio de Suisse allemande. Ce qui leur permettrait peut-être d'avoir des notions plus justes quant à l'esprit de finesse et de mesure, qui n'est en l'occurrence pas du tout l'apanage des sections romandes de la Société suisse de radiodiffusion.

Cet abus de pouvoir aura du moins le mérite d'attirer l'attention sur les inconséquences de Radio-Genève et conduira sans aucun doute à un accroissement nécessaire des émissions syndicales à la radio et à une répartition équitable.

C'est l'occasion d'attirer également l'attention sur d'autres déviations regrettables de la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai, qui ressemblent étonnamment aux manifestations nationalistes de l'empire mussolinien et du III<sup>e</sup> Reich allemand disparus tous deux dans la tourmente de la seconde guerre mondiale.

Il s'agit des malencontreuses parades militaires qui se sont déroulées non loin du Mausolée de Lénine, à Moscou, durant des heures, avec l'intermède oratoire du maréchal Malinowsky. A quelles vociférations se heurteraient les orateurs d'une fête du 1<sup>er</sup> Mai en Suisse s'ils recouraient aux harangues militaires!

Les quelques images passées à la télévision romande du grand défilé militaire de l'Allemagne de l'Est ressortissent à la même déformation lamentable de cette traditionnelle journée de revendications ouvrières du 1<sup>er</sup> Mai. On vit en effet défiler au pas de l'oie des centuries d'élite de l'armée de terre, avec présentation des forces motorisées blindées et de fusées tractées du modèle le plus récent, pour employer la terminologie consacrée des commentateurs militaires.

On peut se demander si le moment n'est pas venu de protester avec force dans le monde ouvrier libre contre ces provocations répétées de ceux qui se prétendent les champions de la paix universelle.

Ce sont là en tout cas des paradoxes qu'il convient de dénoncer à l'opinion publique à chaque occasion.

M. Mathew Mbu avait bien raison de jeter un pavé dans la mare à la 126<sup>e</sup> session de la Conférence du désarmement à Genève en proclamant que « le monde est las des discussions sur le désarmement qui n'aboutissent à rien » et de suggérer une intervention nouvelle des puissances non nucléaires qui conduise vraiment à une solution de ce problème complexe.

Aussi longtemps que tel ne sera pas le cas, la fable de La Fontaine sur le loup et l'agneau aura toujours sa grande signification.

Pour notre part, nous sommes las des falsifications de notre manifestation du 1<sup>er</sup> Mai. Nous sommes indignés par l'hypocrisie qui ose s'afficher ainsi à la face du monde. Duper les peuples du monde entier n'est pas un programme digne de respect. Le temps est venu de réclamer que les nouveaux maîtres accordent leurs actes aux paroles.

### *Un pourcentage significatif*

Dans un rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme des Ateliers de Sécheron, l'administrateur-délégué et directeur général a signalé que, sur un effectif de 1685 travailleurs occupés au 31 mars (606 employés et 1079 ouvriers, dont 111 apprentis), le personnel étranger représentait le 22% parmi les employés et le 44% parmi les ouvriers. Ce personnel étranger est originaire de vingt-deux pays différents.

D'autre part, le directeur général de Sécheron S. A. mentionne dans son rapport une décision du Conseil d'administration de mettre en chantier une nouvelle usine à Gland (Vaud), où l'entreprise a pu s'assurer un beau terrain industriel d'environ 35 000 m<sup>2</sup>, avec raccordement ferroviaire. Avec la construction de cette usine, la société inaugure sa première activité industrielle en dehors du canton de Genève.

Il est toutefois dans les intentions de la direction de conserver à Genève l'administration et la plupart des services commerciaux et techniques de l'entreprise. Car si la main-d'œuvre manuelle proprement dite est difficile à recruter à Genève, le séjour dans cette ville garde tous ses attraits pour les employés dans les services techniques et commerciaux.

### *L'économie au service de l'homme*

Le 6<sup>e</sup> Congrès international de l'économie collective s'est réuni dans la Ville éternelle au début d'avril. 403 organisations étaient représentées par 690 délégués à cette importante réunion internationale.

La résolution, votée et adressée par les soins du Centre international de recherches et d'informations sur l'économie collective à une centaine d'organisations internationales, postule la planification, avec la participation notamment des consommateurs et des employeurs. Afin d'éviter toute équivoque, il serait sans doute préférable de mentionner plutôt les « associations » de travailleurs. Car sans l'intermédiaire des organisations, la consultation des travailleurs est un leurre.

Voici les six points de cette résolution :

1. L'économie tout entière doit être organisée au service de l'homme. Cela implique l'élévation constante et une meilleure répartition des revenus nationaux et du revenu international. Les politiques de direction et les méthodes de travail doivent viser à faire du processus de production un moyen de libération de l'homme et jamais un moyen d'assujettissement, d'avilissement.

2. A cette fin, l'activité économique doit se dérouler dans un cadre de démocratie politique, comportant comme pierres de touche une indépendance suffisante du pouvoir judiciaire envers le pouvoir exécutif et le droit pour l'opposition de s'organiser et de publier ses opinions, ce qui exclut tout abus du pouvoir dans l'utilisation des moyens modernes de diffusion.
3. Pour atteindre l'objectif d'un développement économique harmonieux au service de l'homme, en particulier pour résoudre le problème de la faim dans le monde et pour construire l'Europe et pour assurer le rythme désirable des investissements, il faut que l'action des pouvoirs publics aux niveaux régional, national, international soit planifiée. Il faut en outre que la planification soit démocratique, ce qui exige, notamment, que les consommateurs et les travailleurs soient associés tant à l'élaboration qu'à l'exécution des plans ou des programmes.
4. Les entreprises publiques sont dans l'économie globale un puissant moyen pour atteindre l'objectif défini ci-dessus, en dehors des pressions d'une économie autoritaire. Leur efficacité sera d'autant plus grande que, dans le cadre des directives générales de la politique économique, elles jouiront d'une large autonomie de gestion et elles viseront à réaliser leurs tâches au moindre coût.
5. Les entreprises coopératives ont, elles aussi, des tâches d'intérêt public. Elles donnent l'exemple d'une activité économique contribuant à l'élévation morale et intellectuelle de l'homme, en dehors de toute contrainte étatique. Elles peuvent servir la politique économique, pour autant qu'elles participent à l'élaboration des lignes fondamentales de cette politique.
6. Une collaboration plus étroite entre toutes les formes de l'économie collective doit être recherchée.

#### *L'heure de la retraite*

*Monde du Travail libre*, organe mensuel de la Confédération internationale des syndicats libres, rendait récemment un hommage mérité à sir Alfred Roberts, qui vient de prendre sa retraite après une longue activité au service de son organisation nationale du textile, du Trades Union Congress de Grande-Bretagne et de l'ensemble du mouvement syndical.

On ne saurait mieux rendre hommage à ce grand militant qui passe à l'arrière-garde qu'en reproduisant textuellement l'excellent hommage de *Monde du Travail libre*:

« On sait combien les gens du Lancashire sont taciturnes. Aux paroles, ils préfèrent les actes. Ces gens pratiques vont droit aux faits, sans phrases inutiles. En ce sens, sir Alfred Roberts n'était nullement une exception. Il fut pendant de longues années un connaisseur expert en assurances sociales et le TUC eut la chance de profiter toujours de ses conseils judicieux. Quand il abordait ce sujet, c'était toujours à grands renforts d'arguments irréfutables soutenus par une conviction profonde. Il était un des rares orateurs capables de séduire un auditoire par la seule force d'une logique serrée et implacable, d'où faisait défaut... la plus minime parcelle de rhétorique. Toutes qualités vraiment indispensables dans le mouvement syndical international. La CISL eut la chance de bénéficier de la présence de sir Alfred Roberts au Comité exécutif depuis l'année 1951. Il avait pris part au congrès constitutif de notre confédération en 1949. Il fit également partie du groupe ouvrier de l'OIT, dont il assumait la présidence pendant plusieurs années.

» C'est sans plaisir qu'on voit les rangs du mouvement s'éclaircir ainsi par le départ d'hommes de sa trempe. Aux regrets se mêlent le souhait sincère que l'homme qui nous quitte vivra encore de longues années heureuses dans le calme de sa retraite. »

Ceux qui connurent et apprécièrent Alfred Roberts durant ses douze années de présidence successives du groupe ouvrier aussi bien du Conseil d'administration du BIT que de la Conférence internationale du travail apprécieront tout spécialement ces éloges mérités.

Nous souhaitons à notre ami une très heureuse retraite, en compagnie de sa fidèle épouse, qui l'accompagnait volontiers à Genève. Qu'il garde, avec les bons souvenirs du temps passé, son calme imperturbable et son humour inimitable.

#### *Avant d'émigrer, consultez-nous*

Sous le titre « Consultez-nous », la Subdivision de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a eu l'heureuse idée de faire imprimer une notice distribuée aux agences de voyage, aux principaux consulats étrangers installés en Suisse et à d'autres bureaux ou organismes se trouvant en rapport avec les personnes désireuses d'émigrer.

Cette notice est évidemment destinée aux personnes attirées par l'étranger, spécialement outre-mer, qui ont un intérêt évident à consulter le Service de l'émigration de l'OFIAMT.

Chaque candidat à l'émigration peut obtenir cette publication aux institutions susmentionnées ou directement à l'OFIAMT, Monbijoustrasse 43, à Berne.

Cette notice peut se résumer par cette recommandation finale: « Des informations sûres vous épargneront bien des erreurs, des désillusions et des déboires. »

Il arrive en effet constamment que des émigrants s'expatrient sans avoir recouru aux renseignements et aux conseils du Service de l'émigration. Ils ne sont même pas informés de l'existence et de l'activité d'un tel service. De retour dans leur pays, ils regrettent de n'avoir eu connaissance de ce service, auquel ils auraient volontiers recouru pour préparer leur départ, leur séjour à l'étranger dans de meilleures conditions et qui leur aurait sans doute permis de s'adapter plus rapidement et plus aisément aux us et coutumes du pays d'accueil.

Voilà donc les candidats à l'émigration avertis. Qu'ils s'adressent au Service de l'émigration de l'OFIAMT, qui les conseillera gratuitement de façon fort utile.

### *République de l'Afrique du Sud*

En mai dernier, la Subdivision de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail publiait dans son *Bulletin d'information* une série de renseignements fort utiles pour les Suisses désireux d'émigrer dans la République de l'Afrique du Sud concernant la géographie, le climat, l'histoire et la structure de l'Etat; les prescriptions sur l'entrée et les facilités en matière d'émigration; la situation du marché du travail et les possibilités de placement.

Domage que ces feuilles de renseignements semblent ignorer totalement le problème de plus en plus brûlant de l'apartheid qui condamne ce pays aux aventures politiques.

Le moment n'est donc pas très bien choisi pour présenter la République sud-africaine à nos compatriotes désireux de s'expatrier. Surtout quand on s'abstient de faire la moindre allusion à la source de conflits politiques aigus qui sourdent de la discrimination raciale systématique et dont les échos tumultueux retentirent récemment dans plusieurs grandes réunions internationales.

### *Salaires et traitements*

Comme chaque année, l'OFIAMT a établi une statistique générale des salaires et des traitements versés en octobre 1962, dont les résultats globaux se rapportent à quelque 659 000 ouvriers et 276 000 employés, soit au total 936 800 salariés occupés dans 31 200 entreprises privées. Le nombre des employés soumis à l'enquête s'est accru de 7,9% en l'espace d'une année, celui des ouvriers de 4,1% et celui de l'ensemble des salariés de 5,2%.

Il nous paraît intéressant de reproduire le tableau suivant, qui permet de mesurer le chemin parcouru en l'espace de vingt-trois ans.

*Salaires et traitements moyens dans l'ensemble de toutes les branches d'activité,  
classés par catégorie de travailleurs et par sexe, 1939 à 1962*

Catégories de travailleurs	Salariés dénom- brés	Gains moyens						
		en valeur absolue					1962, si	
		Octobre 1962	juin 1939	oct. 1949	oct. 1961	oct. 1962	1939	1949 = 100
Centimes à l'heure								
Ouvriers adultes . . . . .	452 362	135	257	383	413	305	161	107,9
qualifiés . . . . .	181 109	155	283	427	461	298	162	108,0
semi-qualifiés et non qualifiés	271 253	118	234	353	381	323	161	108,0
Ouvrières adultes . . . . .	186 587	75	167	244	261	349	156	106,7
Jeunes ouvriers . . . . .	10 252	58	140	231	249	426	177	107,6
Jeunes ouvrières . . . . .	10 638	50	130	194	208	418	160	106,8
<i>Total des ouvriers</i>	659 839	—	—	—	—	326	160	107,6
Frans par mois								
<i>Employés adultes</i>								
( <i>sexe masculin</i> <sup>1)</sup> ) . . . . .	172 938	424	746	1079	1150	270	153	106,6
Catégorie 1 . . . . .	58 536	477	867	1250	1329	274	151	106,3
personnel commercial . . .	34 298	—	884	1263	1345	—	150	106,5
personnel technique . . .	24 238	—	830	1230	1306	—	155	106,2
Catégorie 2 . . . . .	49 937	353	634	906	969	274	152	107,0
personnel commercial . . .	23 967	—	626	877	928	—	149	105,8
personnel technique . . .	25 970	—	645	934	1007	—	156	107,8
Catégorie 3 . . . . .	18 362	291	555	777	838	288	151	107,8
<i>Employés adultes</i>								
( <i>sexe féminin</i> <sup>1)</sup> ) . . . . .	104 053	243	454	657	700	291	156	106,6
Catégorie 1 . . . . .	22 585	294	566	822	878	297	155	106,8
vendeuses . . . . .	6 895	—	498	703	754	—	153	107,2
autres employées . . . . .	15 690	—	595	875	932	—	154	106,5
Catégorie 2 . . . . .	60 597	229	423	620	660	289	157	106,5
vendeuses . . . . .	22 578	—	372	537	566	—	153	105,4
autres employées . . . . .	38 019	—	455	670	716	—	157	106,9
Catégorie 3 . . . . .	12 317	179	367	525	559	314	153	106,4
<i>Total des employés</i> <sup>1)</sup>	276 991	—	—	—	—	278	155	106,6

<sup>1)</sup> Y compris le personnel qui n'a pas été classé par catégorie.

### *L'éducation des adultes en Valais*

Du rapport annuel du Cartel syndical valaisan pour l'exercice 1962/1963, nous relevons ce passage consacré à la loi sur l'instruction publique votée le 4 novembre 1962:

« Rappelons que le cartel participa directement à la rédaction de loi, lors d'une session extra-parlementaire où il avait délégué son président.

» Ce dernier put y faire valoir son point de vue spécialement en ce qui est des bourses et prêts d'honneur et sur le secteur de l'éducation des adultes.



» Nous ne relèverons pas la lutte qu'il fallut mener devant le Grand Conseil. Alors que le premier débat avait donné un texte intéressant concernant l'éducation des adultes, la deuxième commission crut bon de faire marche arrière sur certains points. De l'obligation de subventionner les activités en faveur de l'éducation des adultes il ne restait plus qu'un subventionnement éventuel. Entre l'obligation et la possibilité de subventionnement la différence était trop grande. Finalement après plusieurs interventions, le chef du Département acceptait l'ancienne rédaction instituant l'obligation du subventionnement. Nous pouvons dire sans fausse modestie que ce point important de la loi est l'œuvre du cartel, bien entendu avec l'assentiment du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

» Lors de la votation, le cartel fit campagne en faveur de la loi, qui passa le cap sans difficulté, malgré les charges nouvelles qu'elle prévoit. Mais les avantages sont tels qu'il n'y avait aucune hésitation possible.

» Le cartel devra se mettre à l'étude pour présenter un projet d'application du subventionnement des activités éducatives en faveur des adultes. D'autres articles de la loi prévoient l'obligation pour les communes d'avoir les locaux à disposition pour ces activités. Le matériel nécessaire peut aussi être subventionné. Sans vanter notre canton, nous sommes le seul de Suisse à posséder une loi qui prévoit le subventionnement complet de toutes les activités parascolaires, de même que les bibliothèques. Bien entendu, il ne faut pas se faire d'illusions et penser que dès demain ce secteur soit aussi développé que dans certains pays qui se trouvent à la pointe du progrès. Mais nous avons l'arme, il faudra savoir la perfectionner et l'utiliser, ce qui prendra du temps. »

Voilà une action pratique, digne de susciter des émules dans nos cantons romands.

### *Grâce royale*

Il y a quelques semaines, la grande presse s'extasiait sur la longanimité de la reine de Hollande, qui venait, paraît-il, d'autoriser les membres de son personnel à faire partie du syndicat de son choix.

En vérité, rien dans ce geste ne justifie les superlatifs dont certains canardiens de notre vieille république saluèrent la nouvelle. Au contraire, ils auraient dû s'étonner qu'auparavant les employés de la maison royale de Hollande ne semblent par avoir bénéficié du droit de s'affilier librement à l'organisation syndicale de leur choix.

En effet, l'admirateur de la grâce royale signalait lui-même qu'une organisation chargée de soutenir les intérêts du personnel de la maison royale existait déjà depuis plusieurs mois auparavant.

Un syndicat de maison, si nous comprenons bien.

Dans le genre de ces organisations de fait qui perdurent encore parfois dans notre pays, constituées par le personnel d'une entreprise, qui n'ont que le droit d'approuver toutes les propositions que leur présente le patron en matière de rémunération et autres conditions de travail!

Dorénavant, ce sont les syndicats hollandais qui s'occuperont de la défense des intérêts économiques et sociaux des employés de la maison royale.

Sans vouloir nous exposer au crime le lèse-majesté, en bon démocrates, nous constaterons simplement que c'était le moment!

## Bibliographie

*Les organisations professionnelles en Suisse*, par Jean Meynaud. Editions Payot, Lausanne. – Voilà un important ouvrage de 338 pages qui comble incontestablement une lacune dans l'édition suisse. En six chapitres denses et méthodiques, l'auteur passe en revue d'abord les organisations syndicales, puis agricoles, patronales, bancaires, coopératives, pour aborder ensuite le problème particulier des relations entre organisations professionnelles et les pouvoirs publics.

De quoi compléter les connaissances souvent trop fragmentaires de beaucoup de militants syndicaux ou d'autres personnes intéressées à l'organisation des « groupes de pression ».

Dans la partie consacrée aux organisations de travailleurs, l'Union syndicale suisse bénéficie d'une place de choix. Après un bref historique, l'auteur suit l'évolution des effectifs, esquisse la structure, présente – parfois de façon rudimentaire – les principes du nouveau programme de travail, accorde une attention particulière et sagace à l'indépendance politique de cette organisation avec le souci louable d'objectivité scientifique.

Citons-en pour preuve ces conclusions prudentes du chapitre consacré à l'Union syndicale suisse:

« Privé d'une bonne monographie sur le Parti socialiste suisse, il est difficile de se prononcer avec une absolue certitude sur la nature des liaisons qu'il entretient avec l'USS (liens qui, selon divers avis, auraient subi un certain relâchement à l'époque récente). Malgré le danger des formulations schématiques, il semble que la troisième des positions envisagées soit la plus judicieuse, ou la moins imparfaite, pour caractériser les rapports en cause. Dans une telle conjoncture, comme le montrent les querelles entre spécialistes britanniques sur les relations entre les Trade Unions et le Labour Party, il n'est jamais facile d'expliquer la part et la nature de l'influence que chaque organisme exerce sur l'autre. Compte tenu de la structure et des pratiques gouvernementales suisses (rôle des groupes économiques dans l'élaboration des décisions fédérales), il est possible que l'impulsion donnée par les syndicats au Parti socialiste ait une qualité particulière.

» En tout cas, cette situation, dont les intéressés ne dissimulent pas les éléments, ne présente pas d'incompatibles avec le jeu démocratique courant. Elle ne fait pas obstacle à ce que plusieurs des adhérents de l'union choisissent une autre affiliation politique que le Parti socialiste. Cette séparation entre la défense professionnelle et l'attachement partisan nous paraît le signe que l'article 2 – qui stipule l'indépendance mais non la neutralité politique – trouve son application dans les faits. Il est vrai que cela n'empêche pas le pluralisme de s'affirmer dans la vie syndicale suisse. »